



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.001 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVIème arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité Madame Chloé CHOURAQUI, est désignée en tant que secrétaire de la séance du conseil du 26 janvier 2026.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2025.002 Adoption du compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 1^{er} décembre 2025 est adopté.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.003

2026 DSIN 1 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - approbation signature

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 janvier 2026 ;

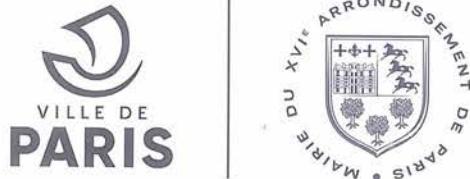
Vu le projet de délibération n°2026 DSIN 1 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approver le principe d'une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - approbation signature ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DSIN 1 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.004 2026 DGRI 3 Avenant n°1 à la convention avec l'association APIFLORDEV dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2024 »

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 14 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DGRI 3 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation le prolongement de douze mois de ladite convention, et lui propose de signer un avenant correspondant ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DGRI 3 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.005

2026 DSOL 2 24 subventions de fonctionnement pour le CASVP, 1 fondation, 1 SAS et 18 associations (1 377 592 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DSOL 2 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer 24 subventions de fonctionnement pour le CASVP, 1 fondation, 1 SAS et 18 associations (1 377 592 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de la Solidarité, des Seniors, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DSOL 2 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.006

2026 DSOL 5 Subventions (20 000 €) à six associations pour leurs actions facilitant l'accès aux droits et participant au renforcement des actions de culture et de loisirs à destination des seniors parisiens

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DSOL 5 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'un financement aux Associations ADIPR (12^e), ATMF (18^e), Ressac volontariat (14^e), Le Club Saint-Denys -au -Marais (Paris Centre), Le Foyer Saint-Laurent (10^e) et Culture et Bibliothèques pour Tous (16^e), au titre de leurs actions de soutien aux seniors isolés au titre de l'année 2026 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de la Solidarité, des Seniors, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DSOL 5 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.007

2026 DSOL 7 Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DSOL 7 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer la convention cadre entre l'ARS et la Ville de Paris et les conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A-DAC, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an et sur cette base de verser les participations correspondantes pour l'année 2026 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de la Solidarité, des Seniors, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DSOL 7 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.008

2026 DSOL 12 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DSOL 12 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2026, des subventions pour le fonctionnement de bagageries destinées à des personnes sans domicile fixe ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de la Solidarité, des Seniors, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DSOL 12 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.009

2026 DJS 16 Subventions (18 000 euros) à une association sportive (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (16ème)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DJS 16 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature de trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à quatre clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et des Sports ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DJS 16 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.010

2026 DASCO 2 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DASCO 2 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), de subventions d'équipement (2 108 100 euros), et de subventions pour 363 323 euros à certains collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires et des Quartiers Muette ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DASCO 2 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.011 2026 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DASCO 11 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de modifier la révision de la sectorisation des écoles publiques parisiennes pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires et des Quartiers Muette ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DASCO 11 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.012 2026 DASCO 12 Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DASCO 12 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires et des Quartiers Muette ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DASCO 12 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.013 2026 DEVE 10 Dénomination Espace Jacques Martial attribuée à une partie des jardins du Trocadéro (16^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DEVE 10 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination « Espace Jacques Martiel » à la surface centrale de la partie Ouest des Jardins du Trocadéro dans le 16^e arrondissement de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DEVE 10 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.014

2026 DFPE 91 Subvention (252 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (12e, 16e, 19e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFPE 91 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention totale de 252 000 euros à dix associations et la signature de conventions et avenant ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 91 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.015 2026 DFPE 106 Crèche municipale 2 rue du Général Grossetti 16e - convention de transfert de gestion Paris Habitat/Ville de Paris.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFPE 106 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de l'autoriser à conclure avec Paris Habitat OPH une convention de transfert de gestion portant sur des locaux situés 2 rue du Général Grossetti (16^e) et dépendant du domaine public de l'Office ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 106 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.016

2026 DFPE 113 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 70, boulevard Flandrin, 75016 Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFPE 113 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation la demande préalable de l'association Enfance Pour Tous, pour son projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 113 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.017

2026 DAC 247 Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025 avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DAC 247 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clemenceau et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laure ANSQUER Conseillère d'Arrondissement déléguée au Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 247 mentionné en visa.

Mairie du XVI^e
Adoption de l'ordre du jour complémentaire du
23 janvier 2026
16.2026.018

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162026018 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 23 janvier 2026.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

2026 DFA 2 Pavillon Dauphine (16e) - Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public - concession de travaux du 26 août 2014.

2026 DFA 5 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'établissement sis 2, route du champ d'entraînement, Bois de Boulogne, Paris 16e.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

2026 DAE 29 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 €.

2026 DLH 23 Réalisation 6 Villa Mozart (16e) d'un programme de construction neuve d'un Foyer de jeunes travailleurs comportant 106 logements PLA-I par la Fondation des Apprentis d'Auteuil - Subvention 4 257 495 €.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

2026 DEVE 3 Mise à disposition du site dénommé « mare Saint-James » au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Convention avec la Préfecture.

M. Gérard GACHET rapporteur.

2026 DJS 77 Rénovation éclairage sportif et tribunes stade Jean Bouin (16e) : subvention d'équipement et convention avec la SAS Stade Français Paris Gestion. Avenant n°2 à la CODP stade Jean Bouin.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

2026 DEVE 12 Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

2026 DAC 3 Subventions (815.000 euros) en faveur de deux structures organisatrices de festivals en plein air à Paris et avenants à conventions (Tout Paris et 16e).

2026 DAC 87 Subventions (97.000 euros) à cinq structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenants aux conventions avec les associations Paris Music, Théâtre Irruptionnel et la société BL MUSIC.

Mme Laure ANSQUER rapporteure.

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 23 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Redler



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.019

2026 DFA 2 Pavillon Dauphine (16e) - Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public - concession de travaux du 26 août 2014

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFA 2 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public - concession de travaux du Pavillon Dauphine conclu avec la société Saint Claire Dauphine, prolongeant de sept mois la durée du contrat et prévoyant le versement d'une redevance exceptionnelle et d'une indemnité en cas de non réalisation du programme contractuel d'investissement et réduisant le délai de retrait des mobiliers de 3 à 1 mois ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFA 2 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.020

2026 DFA 5 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'établissement sis 2, route du champ d'entraînement, Bois de Boulogne, Paris 16e

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFA 5 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation de l'établissement sis 2 route du Champ d'entraînement à Paris 16e ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFA 5 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.021

2026 DAE 29 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 €.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 21 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DAE 29 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris à hauteur de 50 % pour le service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17 648 485 € contracté par ELOGIE-SIEMP en vue du financement de locaux commerciaux en pieds d'immeuble de logements sociaux situés à Paris Centre et dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e; 18 et 20^e arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAE 29 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.022

2026 DLH 23 Réalisation 6 Villa Mozart (16e) d'un programme de construction neuve d'un Foyer de jeunes travailleurs comportant 106 logements PLA-I par la Fondation des Apprentis d'Auteuil - Subvention 4 257 495 €.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DLH 23 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I à contracter par la Fondation des Apprentis d'Auteuil en vue du financement du programme de construction neuve d'un Foyer de jeunes travailleurs comportant 106 logements PLA-I à réaliser au 6 Villa Mozart (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DLH 23 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.023

2026 DEVE 3 Mise à disposition du site dénommé « marre Saint-James » au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Convention avec la Préfecture

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DEVE 3 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer avec le Préfet de police une convention de mise à disposition précaire du site dénommé « marre Saint-James » pour la réalisation de manœuvre au profit de la Brigade des sapeurs-pompiers, dans le bois de Boulogne (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Gérard GACHET, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité, de la Prévention de la délinquance et du Droit des Victimes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DEVE 3 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.024

2026 DJS 77 Rénovation éclairage sportif et tribunes stade Jean Bouin (16e) : subvention d'équipement et convention avec la SAS Stade Français Paris Gestion. Avenant n°2 à la CODP stade Jean Bouin

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DJS 77 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention d'investissement à la Société par Actions Simplifiée (SAS) Stade Français Paris Gestion et lui propose également d'autoriser la signature d'un avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation du Stade Jean Bouin (16^e) conclue entre la Ville de Paris et la SAS Stade Français Paris Gestion ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et des Sports ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DJS 77 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.025

2026 DEVE 12 Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 21 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DEVE 12 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations intervenant dans le cadre d'ateliers ou de chantiers d'insertion pour des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'espace verts des 12^e, 16^e, 18^e et 20 arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DEVE 12 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.026

2026 DAC 3 Subventions (815.000 euros) en faveur de deux structures organisatrices de festivals en plein air à Paris et avenants à conventions (Tout Paris et 16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DAC 3 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer des avenants aux conventions, relatifs aux soldes de subventions de fonctionnement 2026 aux associations l'été parisien et le Théâtre Irruptionnel ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laure ANSQUER, Conseillère d'arrondissement déléguée au Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 3 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

26 janvier 2026

16.2026.027

2026 DAC 87 Subventions (97.000 euros) à cinq structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenants aux conventions avec les associations Paris Music, Théâtre Irruptionnel et la société BL MUSIC

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 26 janvier 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 21 janvier 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DAC 87 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à cinq structures parisiennes organisant des festivals et lui demande l'autorisation de signer les avenants aux conventions avec l'association Paris Music, l'association Théâtre Irruptionnel et la société BL MUSIC ;

Vu le projet de délibération en date du 26 janvier 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laure ANSQUER, Conseillère d'arrondissement déléguée au Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 87 mentionné en visa.